

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

12 octobre 2016

Le douze octobre deux mil seize, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans l'annexe autorisée sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

**Date de la convocation :** 5 octobre 2016

**Etaient présents :** DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – CHARRIN Andrée – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

**Etaient représentés :** Néant

**Absent(s) excusé(s) :** VEYRET Gérard – CROS Geneviève

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s).** DELACOUR Jean-Marie

---

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et valide le compte rendu du précédent conseil.

## **2016-32 : RÉHABILITATION MAIRIE ÉCOLE : VALIDATION DES AVENANTS**

Madame le Maire rappelle qu'un marché par lots a été validé lors du conseil municipal en date du 2 mai 2016 pour un montant global de 308 086.00 € HT. Les avenants ont pour but l'actualisation du montant initial provoquée par la modification des prestations pour un montant de 16 260.88 € HT. Le détail des avenants est consultable en mairie. Rappel du partage des coûts : 75% mairie-école et 25% logements. Origine des aides : Communauté de communes, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), Conseil Départemental. A ce jour nous avons reçu le prêt (300 k€) et réglé 154 851.00 € de factures. Les membres du conseil, après avoir délibéré valident les avenants présentés.

## **2016-33 : FOUR COMMUNAL : VALIDATION DU RÈGLEMENT**

Madame le Maire rappelle que le four communal a été réalisé en 2015 par l'association Aplomb. Pour une bonne utilisation de cet équipement, il est nécessaire d'établir un règlement. Madame Guillemme présente un projet de règlement du four à pain. Ce projet est validé à l'unanimité. Le conseil remercie Madame Guillemme Sandra, Conseillère, du travail qu'elle a accompli. Le maire rappelle que le four à pain peut-être utilisé par les services municipaux, les associations de la commune, les habitants dans le cadre de fêtes de quartiers une fois par an. (sous réserve du respect des consignes d'utilisation relatives à son fonctionnement). Le four est prêté gratuitement. Toutefois, la demande d'utilisation du four devra être adressée en Mairie et accompagnée d'une attestation d'assurance et d'un chèque de caution d'un montant de 250.00€ qui sera restitué après état des lieux final.

## **2016-34 : COMMERCE AMBULANT : AUTORISATION DE STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC ET TARIFICATION**

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée dans le cadre d'une installation d'un commerce ambulancier sur le parking de l'école publique René MERMET-GERLAT. Ce commerce s'installant tous les mercredis de 17h30 à 22h30 sur ce parking en toute autonomie, il convient de fixer le tarif afférent pour l'occupation du domaine public. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une autorisation temporaire pour l'installation d'un commerce ambulancier sur le parking de l'école publique René MERMET-GERLAT avait été délivrée, le 10 novembre 2011. Cette autorisation est abrogée et remplacée par la présente. Les membres du conseil après avoir délibéré, à l'unanimité décident de fixer un tarif forfaitaire mensuel de 40.00 €. Les conditions seront définies par arrêté municipal. Le camion est autonome en énergie (pas de raccordement électrique), et il n'y aura pas de vente d'alcool. Le conseil mandate le maire pour établir l'arrêté correspondant aux conditions de stationnement.

## **2016-35 : FOURRIÈRE ANIMAL : CHOIX D'UN ORGANISME ET CONVENTION**

Madame le Maire après consultation et présentation des différentes possibilités offertes, concernant les captures, l'enlèvement et garde des animaux sur le territoire propose de renouveler la convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux pour un montant de 0.30 € par habitant. Le conseil après avoir délibéré, décide de reconduire la convention avec la SPA

**Platanes de l'école primaire :** les deux arbres ont été expertisés par un artisan paysagiste. Après un tour de table, il a été décidé de conserver celui qui est au coin de la cour de récréation et de l'élaguer chaque année au maximum. Le coût des travaux est estimé à 1250.00€.

Votants : 9 – abattage des deux arbres : 4 – maintien du platane en bonne santé : 5

**Evolution des contrats téléphoniques :** Jean-Marie Delacour présente une étude sur les coûts téléphoniques de la commune. Il est décidé de quitter l'opérateur HipCom et de souscrire de nouveaux contrats chez Orange pour les deux lignes de la mairie (tel+ internet, fax). Les contrats de la salle des fêtes ne seront pas repris tant que la partie Internet sera remboursée par la communauté de communes. La ligne téléphonique de l'école maternelle est financée par le syndicat scolaire conformément aux statuts.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

12 octobre 2016

## DIVERS

- **Location des appartements créés au dessus de la mairie** : il est demandé à tous de réfléchir sur les modalités à mettre en œuvres (bail, tarif).
- **Aménagement des deux cours de récréation** : nous disposons d'une enveloppe de 30k€. Nous attendons les propositions d'aménagement de l'architecte. Ces propositions seront validées lors d'un prochain conseil municipal.
- **Courrier des élus de Morette** : le conseil municipal de Morette a pris note du souhait du conseil municipal de Cras, de différer dans le temps les groupes de travail mis en place pour une éventuelle fusion des deux communes. Les deux équipes municipales sont d'accords pour maintenir et renforcer les mutualisations entre les deux communes.
- **Création d'une activité agricole à Montferrier** : madame le maire rappelle qu'un propriétaire souhaite construire une chèvrerie sur un terrain classé en zone à risques. La DDT doit prochainement s'exprimer sur cette demande.
- **Point sur les associations** : madame le maire souhaite réunir prochainement les associations du village pour faire un bilan des activités écoulées et évoquer les projets futurs. Chaque association devra remettre en mairie les rapports « moral et financier ».
- **Compte Rendu de la réunion Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : Cette réunion a eu lieu le 12 octobre 2016 à Saint Marcellin. Andrée Charrin a représenté le conseil municipal. Elle en dresse un bref compte rendu.
- **Téléthon** : la commune de Chantesse nous sollicite pour le téléthon 2016, l'équipe est d'accord.
- **Vœux de la commune** : les habitants seront invités le 1<sup>er</sup> vendredi de janvier, soit le 6 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H 30.

Le Maire,  
Nicole DI MARIA

